

Période d'attribution sur l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Bénéficiaires	Critères d'attribution	Conditions d'obtention
Sportive ou sportif individuel	Médaillé-e aux Coupe/Championnat de Suisse ou Un classement dans les huit premières places aux Coupe/Championnat d'Europe, du Monde ou Jeux Olympiques	Habiter le territoire de la Ville d'Onex ou Être originaire de la Ville d'Onex ou Être membre d'une association sportive onésienne ou d'une association sportive exerçant son activité dans la commune
Équipe sportive	Première place aux Coupe/Championnat Genevois du plus haut niveau de la catégorie ou Médaillée aux Coupe/Championnat Romand ou de Suisse ou Un classement dans les huit premières places aux Coupe/Championnat d'Europe, du Monde ou Jeux Olympiques	Faire partie d'une association sportive onésienne ou Faire partie d'une association sportive exerçant son activité dans la commune, pour autant qu'il y ait des personnes onésiennes contingentées au sein de ladite équipe
Association sportive	Obtenir des résultats d'ensemble méritoires	Pratiquer un sport reconnu par Swiss Olympic et Exercer la majeure partie de son activité sur le territoire de la Ville d'Onex

Inscriptions et procédure

Le formulaire est adressé à toutes les associations sportives onésiennes, ainsi que publié sur un ou plusieurs supports de communication de la Ville d'Onex.

Choix des personnes lauréates

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex décide de l'attribution du Mérite sportif onésien. Les personnes lauréates sont informées par courrier.